

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2023**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **29 novembre 2023**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **28**
Nombre de pouvoirs : **1**

Le six décembre deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 28 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 1 membre du Conseil Municipal :

M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20231206-025

Matière : 1.1.3 - Commande publique – marchés publics - services

Objet : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT ET PETITS TRAVAUX AU SEIN DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES ACACIAS POUR PERSONNES AGEES ET PERSONNES DU DISPOSITIF D'HEBERGEMENT D'URGENCE ET LES LOGEMENTS INTERMEDIAIRES GERES PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE D'USSEL – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LEDIT DOCUMENT

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Ussel ne dispose pas de service « Bâtiments » lui permettant de réaliser les travaux d'entretien courant et petits travaux au sein de la résidence autonomie Les Acacias pour personnes âgées et personnes du dispositif d'hébergement d'urgence et les logements intermédiaires, dont il assure la gestion ;

Considérant que la Ville d'Ussel dispose pour sa part d'un service « Patrimoine bâti » ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à :

- **signer une convention de prestations de services avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Ussel, pour les travaux d'entretien courant et petits travaux au sein de la résidence autonomie Les Acacias pour personnes âgées et personnes du dispositif d'hébergement d'urgence et les logements intermédiaires, dont ce dernier assure la gestion, dans les conditions précisées en annexe ; et**
- **accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait en Mairie d'Ussel, le 6 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20231206-DL20231206-025-DE
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023
Date de mise en ligne : 07/12/2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe Arfeuillere
Christophe ARFEUILLERE